

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joliane Plante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a26626960e734f20f07b2ba2>

Date d'obtention : 2024-03-06 17:07:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Entente entre le service de police, le DPCP et le CSS.

Protocole à suivre, uniformiser les interventions

Le but est de protéger l'intégrité de la victime

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nouvellement arrivée à l'école secondaire, je n'ai pas encore eu à intervenir dans ce genre de situation.

Je me sens donc maintenant mieux outillée pour le faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais consulter des images intimes

Ne pas questionner un élève avec des intentions malveillantes.